

**Présents :**

Monsieur René ARNAUD, Monsieur Claude MONTIBUS, Madame Aurélie CLAVEAU, Monsieur Jean DU BOUCHERON, Madame Marie-Claire SELLAS, Monsieur Patrice POT, Madame Florence LE BEC, Monsieur Yves JASMAIN, Madame Monique LE GOFF, Monsieur Serge MEYER, Monsieur François VENEL, Madame Catherine FEVRIER, Madame Christiane GADAUD, Monsieur Guy MARISSAL, Madame Marie-Annick D'ARDAILLON, Marie-Christine BONNETAUD, Monsieur Xavier ABBADIE, Monsieur Marc LIEBSCHUTZ, Madame Stéphanie MERCIER, Monsieur Alain FONDANECHÉ, Madame Martine POTTIER, Madame Béatrice BOTHIER, Monsieur Cyrille PARRE

**Représentés :** Madame Christelle THORÉ par Madame Catherine FEVRIER, Madame Amanda SABOURDY par Monsieur Marc LIEBSCHUTZ, Monsieur Laurent THARAUD par Monsieur Jean DU BOUCHERON, Madame Angélique COUTURIER par Madame Martine POTTIER,

**Secrétaire :** Monsieur Patrice POT

<b>AFFAIRES FINANCIERES</b>
-----------------------------

**1- Fixation des taux d'imposition des deux taxes locales pour l'année 2021**

Le Conseil Municipal :

- adopte pour 2021, les taux pour les 2 taxes locales, suivants :
  - 41,73 % pour la Taxe foncière-bâti
  - 95,96 % pour la Taxe foncière-non bâti

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.*

**2- Comptes de gestion 2020**

Le Conseil Municipal :

- approuve les comptes de gestion budget principal, budget annexe du Restaurant Scolaire et budget annexe du Cimetière, dressés pour l'exercice 2020 par le Receveur.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité (par 23 voix pour ; Madame Martine POTTIER, Monsieur Alain FONDANECHÉ, Madame Angélique COUTURIER et Monsieur Cyrille PARRE ne prennent pas part au vote).*

**3- Approbation du compte de gestion de dissolution 2020 – Budget annexe de l'Assainissement**

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du compte de gestion de dissolution du budget annexe de l'assainissement établi par le comptable public :

- approuve ledit compte de gestion de dissolution du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2020
- autorise Monsieur le Maire à signer ce compte de gestion 2020 et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité (par 23 voix pour ; Madame Martine POTTIER, Monsieur Alain FONDANECHÉ, Madame Angélique COUTURIER et Monsieur Cyrille PARRE ne prennent pas part au vote).*

*La Présidence du Conseil Municipal lors de la séance consacrée à l'examen des comptes administratifs du Maire est confiée à Monsieur Claude MONTIBUS, le Maire se retire au moment du vote (Article L. 1612-12-6)*

#### **4- Comptes Administratifs 2020**

##### **Commune**

Le Conseil Municipal :

- approuve le compte administratif du budget de la Commune qui retrace toutes les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice 2020 et qui fait ressortir les résultats suivants :

→ section de fonctionnement

- dépenses	:	6 368 184,62 €
- recettes	:	7 647 448,64 €

excédent de clôture : + 1 279 264,02 €  
solde d'exécution cumulé : + 1 462 264,02 €

→ section d'investissement

- dépenses	:	3 974 800,66 €
- recettes	:	4 665 748,81 €

excédent de clôture : + 690 948,15 €  
solde d'exécution cumulé : + 780 090,81 €

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité (par 22 voix pour ; Madame Martine POTTIER, Monsieur Alain FONDANECHÉ, Madame Angélique COUTURIER et Monsieur Cyrille PARRE ne prennent pas part au vote).*

##### **Restaurant scolaire**

Le Conseil Municipal :

- approuve le compte administratif du budget annexe Restaurant Scolaire qui retrace toutes les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice 2020 et qui fait ressortir les résultats suivants :

→ section de fonctionnement

- dépenses	:	464 658,71 €
- recettes	:	445 181,19 €

déficit de clôture : - 19 477,52 €  
solde d'exécution cumulé : + 18 462,97 €

→ section d'investissement

- dépenses	:	38 600,02 €
- recettes	:	16 472,52 €

déficit de clôture :	- 22 127,50 €
solde d'exécution cumulé :	+ 35 295,33 €

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité (par 22 voix pour ; Madame Martine POTTIER, Monsieur Alain FONDANECHÉ, Madame Angélique COUTURIER et Monsieur Cyrille PARRE ne prennent pas part au vote).*

### Cimetière

Le Conseil Municipal :

- approuve le compte administratif du budget annexe Cimetière qui retrace toutes les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice 2020 et qui fait ressortir les résultats suivants :

→ section de fonctionnement

- dépenses	:	8 365,44 €
- recettes	:	6 365,08 €

déficit de clôture :	- 2 000,36 €
solde d'exécution cumulé :	+ 2 357,50 €

→ section d'investissement

- dépenses	:	0,00 €
- recettes	:	736,54 €

excédent de clôture :	+ 736,54 €
solde d'exécution cumulé :	5 535,88 €

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité (par 22 voix pour ; Madame Martine POTTIER, Monsieur Alain FONDANECHÉ, Madame Angélique COUTURIER et Monsieur Cyrille PARRE ne prennent pas part au vote).*

### 5- Affectations des résultats de l'exploitation de l'exercice 2020

#### Budget Commune

Le Conseil Municipal :

- après avoir entendu ce jour le Compte Administratif de l'exercice 2020,

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

<b>Affectation des résultats – Budget Commune</b>
---

#### POUR MEMOIRE

Excédent de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	+ 183 000,00 €
Excédent d'investissement antérieur reporté	+ 89 142,66 €

#### SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2020

Solde d'exécution de l'exercice	+ 690 948,15 €
Solde d'exécution cumulé (2+3)	+ 780 090,81 €

**RESTES A REALISER AU 31/12/2020**

Dépenses d'investissement	1 040 536,81 €
Recettes d'investissement	1 340 395,37 €
<b>SOLDE</b>	<b>+ 299 858,56 €</b>

**BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2020**

Rappel du solde d'exécution cumulé	+ 780 090,81 €
Rappel du solde des restes à réaliser	+ 299 858,56 €
<b>Besoin de financement total</b>	<b>/</b>

**RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER**

Résultat de l'exercice	1 279 264,02 €
Résultat antérieur	183 000,00 €
<b>Total à affecter</b>	<b>+ 1 462 264,02 €</b>

**Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :**

AFFECTATION	
1) Couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement (crédit du compte 1068 sur B.P. 2021)	/
2) Affectation complémentaire en « Réserves » (crédit du compte 1068 sur B.P. 2021)	1 285 671,00 €
3) Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter au B.P. 2021 ligne 002 (report à nouveau créditeur)	176 593,02 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 462 264,02 €</b>
4) Excédent d'Investissement à reporter au B.P. 2021 ligne 001	+ 780 090,81 €

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité (par 23 voix pour ; Madame Martine POTTIER, Monsieur Alain FONDANECHÉ, Madame Angélique COUTURIER et Monsieur Cyrille PARRE ne prennent pas part au vote).*

**Budget Restaurant scolaire**

Le Conseil Municipal :

- après avoir entendu ce jour le Compte Administratif de l'exercice 2020,

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

**Affectation des résultats – Budget Restaurant Scolaire**

**POUR MEMOIRE**

Excédent de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	+ 37 940,49 €
Excédent d'investissement antérieur reporté	+ 57 422,83 €

**SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2020**

Solde d'exécution de l'exercice	- 22 127,50 €
Solde d'exécution cumulé (2+3)	+ 35 295,33 €

**RESTES A REALISER AU 31/12/2020**

Dépenses d'investissement	4 101,00 €
Recettes d'investissement	0 €
	- 4 101,00

## BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2020

Rappel du solde d'exécution cumulé	+ 35 295,33 €
Rappel du solde des restes à réaliser	- 4 101,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>+ 31 194,33 €</b>

## RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice	- 19 477,52 €
Résultat antérieur	+ 37 940,49 €
<b>Total à affecter</b>	<b>+ 18 462,97 €</b>

**Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :**

AFFECTATION	
1) Couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement (crédit du compte 1068 sur B.P. 2021)	0 €
2) Affectation complémentaire en « Réserves » (crédit du compte 1068 sur B.P. 2021)	0 €
3) Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter au B.P. 2021 ligne 002 (report à nouveau créditeur)	+ 18 462,97 €
<b>TOTAL</b>	<b>+ 18 462,97 €</b>
4) Excédent d'Investissement à reporter au B.P. 2021 ligne 001	+ 35 295,33 €

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité (par 23 voix pour ; Madame Martine POTTIER, Monsieur Alain FONDANECHÉ, Madame Angélique COUTURIER et Monsieur Cyrille PARRE ne prennent pas part au vote).*

## 6- Amortissements des forfaits de publication BOAMP, MARCHES ONLINE

Le Conseil Municipal :

- fixe les durées d'amortissement suivantes :

→ Reliquat forfait BOAMP 2019

Montant	: 3 927,26 €
Durée amortissement	: 5 ans

2021	785,45 €
2022	785,45 €
2023	785,45 €
2024	785,45 €
2025	785,45 €

→ Reliquat forfait MARCHES ONLINE 2019

Montant	: 824,26 €
Durée amortissement	: 1 an

2021	824,26 €
------	----------

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité (par 23 voix pour ; Madame Martine POTTIER, Monsieur Alain FONDANECHÉ, Madame Angélique COUTURIER et Monsieur Cyrille PARRE ne prennent pas part au vote).*

#### **7- Regualification urbaine du secteur Mairie / René Gillet – Autorisation de Programme / Crédits de Paiement**

Le Conseil Municipal :

- adopte l'autorisation de programme et les crédits de paiement correspondants pour l'opération de Restructuration urbaine secteur Mairie / René Gillet, tels que définis en pièce jointe

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité (par 23 voix pour ; Madame Martine POTTIER, Monsieur Alain FONDANECHÉ, Madame Angélique COUTURIER et Monsieur Cyrille PARRE ne prennent pas part au vote).*

#### **8- Budgets primitifs 2021**

##### **Commune**

Le Conseil Municipal :

- approuve le budget primitif 2021 de la Commune annexé à la présente délibération s'élevant à :
  - 7 400 063,02 € en dépenses de fonctionnement
  - 7 400 063,02 € en recettes de fonctionnement
  - 6 152 474,20 € en dépenses d'investissement
  - 6 152 474,20 € en recettes d'investissement

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité (par 23 voix pour ; Madame Martine POTTIER, Monsieur Alain FONDANECHÉ, Madame Angélique COUTURIER et Monsieur Cyrille PARRE ne prennent pas part au vote).*

##### **Restaurant scolaire**

Le Conseil Municipal :

- approuve le budget primitif 2021 du Restaurant Scolaire annexé à la présente délibération s'élevant à :
  - 527 550,00 € en dépenses de fonctionnement
  - 527 550,00 € en recettes de fonctionnement
  - 51 495,33 € en dépenses d'investissement
  - 51 495,33 € en recettes d'investissement

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité (par 23 voix pour ; Madame Martine POTTIER, Monsieur Alain FONDANECHÉ, Madame Angélique COUTURIER et Monsieur Cyrille PARRE ne prennent pas part au vote).*

##### **Cimetière**

Le Conseil Municipal :

- approuve le budget primitif 2021 Cimetière annexé à la présente délibération s'élevant à :
  - 10 920,00 € en dépenses de fonctionnement
  - 10 920,00 € en recettes de fonctionnement
  - 6 275,88 € en dépenses et recettes d'investissement

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité (par 23 voix pour ; Madame Martine POTTIER, Monsieur Alain FONDANECHÉ, Madame Angélique COUTURIER et Monsieur Cyrille PARRE ne prennent pas part au vote).*

#### **9- Bilan des acquisitions immobilières 2020**

Le Conseil Municipal :

- est informé des acquisitions et des cessions immobilières réalisées en 2020 par la Commune.

Nature du bien	Localisation du bien	Identité du Cédant	Conditions Acquisitions
Parcelles de terrain non bâties	Cadastrées section AT n°30 et 31 sises Les Grangettes	Monsieur Jean-Michel ROBERT et Madame Bernadette ROBERT épouse HUSSON	Acquisition : 1 500,00 € Frais notaire : 192,00 € M° MARCHADIER
Parcelle de terrain bâtie	Cadastrée section AM n°170 sise 17 rue Outre-Vienne	Monsieur Jean JAUBERTEAU	Acquisition : 22 500,00 € Frais notaire : 1 410,67 € M° SALLON
Parcelles de terrain bâties	Cadastrées section AV n°72, 73 et 75 sises 36 avenue du Président Wilson	Madame Marie-Jeanne PATRY, Madame Sophie Marie DESPROGES-GOTTERON, Monsieur Jean Joseph Marie DESPROGES-GOTTERON et Monsieur Martin Philippe Hubert Marie DESPROGES-GOTTERON	Acquisition : 205 000,00 € Frais notaire : 3 527,13 € M° SALLON

#### **10- Admissions en non-valeur**

Le Conseil Municipal :

##### **Budget Restaurant scolaire**

- prononce l'admission en non-valeur des titres de recette portés ci-dessous pour un montant global de 309,80 €.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.*

#### **11- Ouverture d'une provision pour risques et charges exceptionnels au budget 2021**

Le Conseil Municipal :

- accepte l'ouverture d'une provision pour risques et charges exceptionnels au budget 2021.
- approuve, à ce titre, l'inscription, au budget 2021, d'une ligne budgétaire de 50 000 euros en dépenses de fonctionnement, article 6865 –dotations aux provisions pour risques et charges financiers

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.*

PERSONNEL
-----------

#### **1- Fixation du tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021**

Le Conseil Municipal :

- approuve le tableau des effectifs, tel que défini dans le tableau joint en annexe à la présente délibération.

- précise que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois créés et aux charges s’y rapportant seront inscrits au budget de la Commune.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l’unanimité.*

## **2- Transformations de postes**

### **Pôle Technique**

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à supprimer un poste d’Adjoint Administratif Territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021
- autorise Monsieur le Maire à créer un poste d’Adjoint Administratif Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l’unanimité.*

### **Service Gestion – Entretien du matériel technique**

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à supprimer un poste d’Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021
- autorise Monsieur le Maire à créer un poste d’Adjoint Technique Territorial Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l’unanimité.*

### **Service Espaces Verts – Cadre de vie**

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à supprimer un poste d’Adjoint Technique Territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021
- autorise Monsieur le Maire à créer un poste d’Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l’unanimité.*

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à supprimer un poste d’Agent de Maitrise Territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021
- autorise Monsieur le Maire à créer un poste d’Agent de Maitrise Territorial Principal à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l’unanimité.*

### **Service Entretien des Bâtiments**

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à supprimer un poste d’Adjoint Technique Territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021
- autorise Monsieur le Maire à créer un poste d’Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.



*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.*

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à supprimer un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021
- autorise Monsieur le Maire à créer un poste d'Adjoint Technique territorial Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.*

#### Service Affaires Scolaires

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à supprimer un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021
- autorise Monsieur le Maire à créer un poste d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.*

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à supprimer un poste d'Agent Spécialisé Principal des écoles maternelles de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021
- autorise Monsieur le Maire à créer un poste d'Agent Spécialisé Principal des écoles maternelles de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.*

#### Services Entretien des bâtiments et Affaires scolaires

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à supprimer un poste d'Agent Social Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021
- autorise Monsieur le Maire à créer un poste d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.*

#### Service Restaurant Scolaire

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à supprimer un poste d'Agent Technique Territorial Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021
- autorise Monsieur le Maire à créer un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.*

### Service Piscine

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à supprimer un poste d'Edicateur Territorial APS à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> aout 2021
- autorise Monsieur le Maire à créer un poste d'Edicateur Territorial des APS Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> aout 2021
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.*

### Pôle Administratif

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à supprimer un poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 25 décembre 2021
- autorise Monsieur le Maire à créer un poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 25 décembre 2021
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.*

### 3- Créations de poste

#### Service à la Population

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à créer un poste d'Adjoint Administratif territorial à temps non complet, 28/35<sup>ème</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.*

### Pôle Culture et Loisirs

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à créer un poste de Coordinateur culturel contractuel à temps complet, au 1<sup>er</sup> juin 2021
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans.
- précise que l'intéressé sera rémunéré sur la base du grade de Rédacteur territorial, indice brut 372 indice majoré 343
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.*

### 4- Institution de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élection (I.F.C.E.)

Le Conseil Municipal

- décide d'instaurer l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections en faveur des fonctionnaires titulaires, stagiaires et contractuels de la Commune appartenant aux catégories suivantes :

Filières	Cadres d'emplois
Administrative	Attaché territorial
Technique	Ingénieur territorial

- précise que l'attribution de cette indemnité se fera par arrêté individuel et que son paiement sera effectué après chaque tour de consultations électorales

- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.*

## AFFAIRES DIVERSES

### 1- Convention de mise à disposition de locaux auprès des associations GMHL, SLO, Tour d'Images, LPO et SLEM - Renouvellement

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer avec
  - Monsieur le Président du Groupe Mammalogique et Herpétologique (GMHL)
  - Monsieur le Président de la Ligue de la Protection des Oiseaux (LPO) Délégation Territoriale Limousin
  - Monsieur le Président de la Société Limousine d'Odonatologie (SLO)
  - Madame la Présidente de l'Association Société Limousine d'Etude des Mollusques (SLEM)
  - Monsieur le Président de l'Association Tour d'Images

La nouvelle convention de mise à disposition de locaux, situés Zone Artisanale du Moulin Cheyroux 87700 Aix-sur-Vienne

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.*

### 2- Convention de mise à disposition de locaux auprès de l'association UNIVERSALIS INFORMATIQUE

Le Conseil Municipal :

- approuve la convention de mise à disposition d'un local communal à l'Association Universalis Informatique, telle que jointe en annexe
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces y afférant

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.*

### 3- Convention de mise à disposition de locaux auprès de l'association LA BOULE AIXOISE

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Président de l'association La Boule Aixoise, la convention de mise à disposition des locaux situés 6 rue Maurice Ravel 87700 Aix-sur-Vienne

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.*

### 4- Convention de partenariat – Valorisation des déchets du restaurant scolaire

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer avec Monsieur Emmanuel SELLAS, la convention de partenariat telle que jointe en annexe et qui définit les modalités et les engagements liés à la mise en place de nouvelles filières d'élimination des déchets au restaurant scolaire.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité (par 26 voix pour ; Madame Marie-Claire SELLAS ne prend pas part au vote).*

5- Assainissement des Eaux Usées et des Eaux Pluviales – Résidence Pompadour – Convention de financement

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire de la Commune d'Aixe-sur-Vienne à signer avec Madame la Directrice de l'ODHAC87, office public de l'habitat 87 et Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Val de Vienne, la convention de financement relative aux travaux d'assainissement des Eaux Usées et des Eaux Pluviales, résidence Pompadour à Aixe-sur-Vienne

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.*

6- Convention de délégation de la compétence Transports Scolaires en Haute-Vienne pour la commune d'Aixe-sur-Vienne. Avenant n°1

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention Transports Scolaires en Haute- Vienne pour la commune d'Aixe-sur-Vienne et tout acte s'y rattachant.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.*